Service de logopédie, psychologie, psychomotricité Glâne-Veveyse
COMMENTAIRES BUDGET 2025

	CHARGES
301	**Traitements du personnel**
	Selon les directives de la Direction des Finances, l'échelle des traitements 2025 valable pour l'élaboration du budget nous a été transmise par le Sesam et sert de référence pour l'établissement du budget 2025. L'augmentation liée au coût de la vie (pour 2025 : 0%) ainsi que l'octroi annuel du palier est accordée à partir du 1er janvier *. Les dotations en EPT reconnues par le Sesam pour l'année 2025 sont les suivantes: Logopédie : thérapeutes 11.49 EPT, responsables 0.40 EPT Psychologie : thérapeutes 5.81 EPT, responsables 0.30 EPT Psychomotricité : thérapeutes 2.64 EPT, responsables 0.20 EPT Totalité thérapeutes : 19.94 EPT Totalité responsables : 0.90 EPT Cependant, au maximum 10% de la dotation totale peut être accordée à une autre mesure pédago-thérapeutique, ainsi le 4.81% (0.96 EPT) ont été considérés pour la psychomotricité, initialement déjà en dépassement, donc le budget se présente avec les EPT suivants pour 2025 : Logopédie : 11.10 EPT Psychologie : 5.24 EPT Psychomotricité : 3.60 EPT Totalité thérapeutes selon budget : 19.94 EPT
2199.3010.01	**Traitements du personnel direction**
	*Augmentation liée à l'octroi du palier
2199.3010.02	**Traitements du personnel administration**
	L'augmentation du palier 2024 liée à l'équité des salaires a été plus basse que prévu au budget 2024 d'où la différence 2024-2025 / *Augmentation liée à l'octroi du palier
2199.3010.03	**Traitements du personnel psychologues**
	Aucune augmentation d'EPT mais engagement en 2024 de deux psychologues expérimentées (plus d'années de service que prévues au budget 2024)/ *Augmentation liée à l'octroi du palier
2199.3010.04	**Traitements du personnel logopédistes**
	Selon dotation du Sesam, augmentation de 0.35 EPT /*Augmentation liée à l'octroi du palier
2199.3010.05	**Traitements du personnel psychomotriciens**
	Selon dotation du Sesam, augmentation de 0.10 EPT /*Augmentation liée à l'octroi du palier

2199.3010.13	**Traitements du responsable psychologie**
	Aucune augmentation d'EPT/*Augmentation liée à l'octroi du palier
2199.3010.14	**Traitements du responsable logopédie**
	Aucune augmentation d'EPT / *Augmentation liée à l'octroi du palier
2199.3010.15	**Traitements du responsable psychomotricité**
	Aucune augmentation d'EPT / *Augmentation liée à l'octroi du palier
2199.305	**Cotisations patronales**
	Elles découlent des salaires
2199.3052.09	**Recapitalisation caisse de pension**
	La recapitalisation totale 2025 à la CPPEF figure sous ce poste. La répartition de la particiaption cantonale et communale figure au poste 4631.02 et 4632.01
2199.3064.00	**Rentes transitoires, retraite anticipée**
	12 mois de retraite anticipée d'une collaboratrice
2199.3090.01	**Frais de formation du personnel**
	Revu à la baisse par rapport au budget 2024 car stratégies centrées sur le déploiement de formations collectives
2199.3099.00	**Autres charges du personnel**
	Ajustements qui tiennent compte de l'augmentation des EPT
2199.3100.00	**Fourniture de bureaux**
	Baisse pour 2025 car les grosses commandes (enveloppes …) se font tous les 2-4 ans
2199.3104.03	**Matériel de thérapie, psychologues**
	Besoins moins conséquents des psychologues par rapport 2024
2199.3104.05	**Matériel de thérapie, psychomotriciennes**
	Besoins moins conséquents des psychomotricitiennes par rapport 2024
2199.3110.00	**Meubles et appareils de bureau**
	Légère augmentation car remplacement nécessaire pour des appareils de bureau vieillissants liés à l'administration
2199.3113.00	**Matériel informatique (ordinateur, imprimante)**
	Légère augmentation car remplacement nécessaire pour des appareils de bureau vieillissants liés à l'administration
2199.3118.00	**Acquisition de logiciels et de licences**
	Augmentation due au besoin en licence des thérapeutes
2199.3130.01	**Téléphones**
	Adaptations par rapport aux comptes 2023 en attente de la mise en route de la téléphonie 3CX
2199.3130.04	**Autres prestations de tiers**
	Diminution en analysant les comptes 2023

2199.3130.05	**Frais de traduction**
	Augmentation car de plus en plus d'enfants allophones
2199.3132.03	**Frais de gestion du SPO**
	Augmentation due à l'engagement de nouveaux thérapeutes
2199.3133.00	**Charges, hébergements, serveurs informatique**
	Diminution car en 2024 achat du nouveau serveur (obligatoire tous les 5-6 ans) avec plus d'espace de stockage
2199.3150.00	**Entretiens de meubles et appareils de bureau**
	Augmentation en attente de la mise en route de la téléphonie 3CX
2199.3158.00	**Maintenance informatique**
	Augmentation liée au parc informatique en constante évolution et une marge en fonction de l'imprévisibilité du flux du marché
2199.3160.00	**Loyers** Loyers des locaux : Le Carré d'As à Romont, y compris places de parc La salle de psychomotricité d'Ursy Le Vicariat à Châtel-St-Denis, y compris places de parc La salle de psychomotricité à Attalens
2199.3162.00	**Mensualités de leasing, imprimante / photocopieurs**
	Diminution en analysant les comptes 2023
2199.3170.01	**Frais de déplacements direction/administration** Augmentation due aux fréquents déplacements des responsables de secteur et du directeur entre les deux districts
2199.33	**Amortissement du patrimoine administratif existant**
	Amortissement biens mobiliers sur 10 ans Amortissement matériel informatique sur 4 ans Amortissement logiciel sur 4 ans (selon tableau du service des communes)
	REVENUS
2199.4631.00	**Subventions cantonales**
	Le Sesam fixe, par année civile, la dotation en EPT des thérapeutes et des responsables de secteur. Il subventionne le 50% des frais afférents à l'accomplissement normal des tâches, soit les charges salariales (y compris charges sociales) des thérapeutes et responsables de secteur ainsi que les coûts de fonctionnement considérés limités au 10% du total des charges salariales des thérapeutes et responsables de secteur
2199.4631.02	**Participation du canton à la recapitalisation CPPEF**
	cf. commentaire du 2199.3052.09
2199.4632.01	**Participations des communes à la recapitalisation CPPEF**
	cf. commentaire du 2199.3052.09